



Ville de
Linselles



2026.103

ARRÊTÉ DU MAIRE (Permanent)

REGLEMENTATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

➤ **RUE DES TISSERANDS**

Le Maire de la Ville de LINSELLES ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et 2, L 2213-1, L 2213-1-1 ;
Vu le Code de la Sécurité Intérieure notamment l'article L 511-1 ;
Vu le Code de la Route notamment les articles L 110-1 et R 417-10 et 11 ;
Vu le Code Pénal notamment l'article R 610-5 ;
Vu l'instruction interministérielle du 7 juin 1977 relative à la signalisation routière ;
Vu l'arrêté n°2020.122 en date du 16 septembre 2020 ;

CONSIDERANT les nouvelles places de stationnement matérialisées ;

A R R Ê T E

Article 1er - Mon arrêté n° 2020.122 du 16 septembre 2020 est abrogé.

Article 2 - La circulation des véhicules se fera comme suit:

La circulation se fera en sens unique des n° 1 et 2 vers les n° 57 et 30.

La circulation des véhicules de marchandises de plus de 3,500 T de PTAC sera interdite, sauf desserte de la voie.

La vitesse sera limitée à 30km/h.

Article 3 – Le stationnement des véhicules se fera de la façon suivante :

Le stationnement est autorisé sur les places matérialisées à l'opposé des numéros 4 et 6 (sur l'équivalent de 8 places), du numéro 10 (4 places), des numéros 12 et 14 (5 places), des numéros 45 à 57 (17 places).

Le stationnement est autorisé en face des n°14 et 16 (7 places) et du n°18 (1 place).

Article 4 - Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès la pose de la signalisation appropriée par les services de la Métropole Européenne de Lille. Toute infraction sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur. Tout véhicule gênant, constaté en infraction au stationnement, sera enlevé et mis en fourrière par les services de police.

Article 5 - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Président de la Métropole Européenne de LILLE,
Madame la Commissaire de la Police Nationale de TOURCOING,
Madame la Cheffe de service de la Police Municipale de la Ville de LINSELLES,
Monsieur Gilles Ludovic de la société ESTERRA,
Monsieur le Directeur du SDIS de BOUSBECQUE,

2026.103

Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de LINSELLES,
Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville de LINSELLES,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Linselles, le : **18 JUIN 2026**
Acte certifié exécutoire à dater de ce jour,



**Madame Le Maire,
Conseillère Déléguée Métropolitaine,**

Isabelle Pollet